



Commission paritaire de la batellerie

1390002 Poussage et continu

Prime de fin d'année.....	1
Pension complémentaire	2
Prime pour travail en équipe	2
Repos de nuit – réduction de repos de nuit.....	2
Travail supplémentaire et travail du dimanche.....	2
Salaire du membre d'équipage manquant.....	3
Personnel de réserve	3
Indemnité spécial – personnel détenant un ticket-radar.....	3
Indemnité chargement et déchargement.....	3
Indemnité pour le déchargement de marchandises pulvérulentes	3
Indemnité navigation en estuaire	4
Cargaison sale, insalubre et incommode	4
Nettoyage des citernes – nettoyage des barges.....	4
Indemnité forfaitaire préchauffage.....	4
Passage jours libres en famille	4
Indemnité pour logement à terre.....	5
Frais de déplacement et de séjour.....	5
Frais de transport et heures de voyages.....	5
Compensation quand on ne reçoit pas de repas chaud	5
Indemnité de nourriture	5
Indemnité pour temps de repas	6

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 29 novembre 2002 (65.023)

Prime de fin d'année

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 21, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



Pension complémentaire

CCT du 22 août 2006 (80.980)

Instauration d'un régime sectoriel de pension complémentaire pour les travailleurs de la batellerie

Tous les articles + annexes 1, 2 et 3.

Durée de validité : 22 août 2006 pour une durée indéterminée.

CCT du 22 août 2006 (80.981)

Garantie d' une allocation compensatoire suite à la cessation de la convention collective de travail du 29 novembre 2002 - pension complémentaire

Articles 1 au 5 et 8.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 8 mai 2007 (86.121)

Garantie d' une allocation compensatoire suite à la cessation de la convention collective de travail du 29 novembre 2002 - pension complémentaire

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Prime pour travail en équipe

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 4, 5, 15, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Repos de nuit – réduction de repos de nuit

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 6, 7, 8, 17, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Travail supplémentaire et travail du dimanche

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 4, 5, 9, 10, 17, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 14, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Salaire du membre d'équipage manquant

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 13, 15, 16, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Personnel de réserve

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 23, 24, 25, 26, 34, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Indemnité spécial – personnel détenant un ticket-radar

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 22, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Indemnité chargement et déchargement

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 17, 18, 19, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Indemnité pour le déchargement de marchandises pulvérulentes

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 10, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



Indemnité navigation en estuaire

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 29, 34, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Cargaison sale, insalubre et incommode

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 28, 30, 34, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Nettoyage des citernes – nettoyage des barges

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 31, 34, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 9, 11, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Indemnité forfaitaire préchauffage

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 32, 34, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Passage jours libres en famille

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 20, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



Indemnité pour logement à terre

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 7, 15, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Frais de déplacement et de séjour

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 23, 26 b, 27, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Frais de transport et heures de voyages

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 12, 13, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Compensation quand on ne reçoit pas de repas chaud

CCT du 26 novembre 2007 (86.234)

Fixation des salaires, indemnités et conditions de travail et liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation dans la batellerie

Articles 1, 2, 33, 36, 37 et 38.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Indemnité de nourriture

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 8, 15, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



Indemnité pour temps de repas

CCT du 26 novembre 2007 (86.235)

Conditions de travail et de rémunération dans la navigation par poussage et/ou en continu

Articles 1, 2, 6, 15, 18 et 19.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.